

Formulaire obligatoire  
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES  
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)  
Au titre de 2016**

Dénomination de l'entreprise	CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE														
N° SIRET de l'établissement principal	3	3	0	5	6	7	4	7	0	0	0	0	4	3	
Adresse	N°	5													
	Voie	Rue Jacques PREVERT													
	Code postal	1	5	0	0	0									
	Commune	AURILLAC													
Code Activité	6	2	0	2	A										
Activité															

A	Date	Signature
AURILLAC		MORANGE DOMINIQUE

**I. GÉNÉRALITÉS**

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	0	7	2	0	1	5	3	0	0	6	2	0	1	6
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, ...). Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez compléter le cadre CVAE de votre déclaration de résultat. Vous serez dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE. Veuillez cocher cette case	A1	<input checked="" type="checkbox"/>
---	----	-------------------------------------

Date de cessation	W	W						
-------------------	---	---	--	--	--	--	--	--

**II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Valeur ajoutée	A2	247 412
Chiffre d'affaires de référence	A3	626 831
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

SIREN de la société tête de groupe                      A0

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts*

*Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

<b>Désignation de l'entreprise</b>	CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE	<b>Néant</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés</b>		<b>Cocher la case</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Dénomination de la société mère</b>			
<b>N° SIREN</b>	3 3 0 5 6 7 4 7 0	<b>PME au sens communautaire</b>	<b>Cocher la case</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>			
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6.0%] + [ligne 2 x 6.0%] x 100/90 + ligne 3)			6 759
		Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1)		1	112 648
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)		2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
Crédit d'impôt cinéma international			
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice			
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>			
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières			
Autre créances non reportables et non restituables			
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche			
Autres créances reportables			

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées.

Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N</b>	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
<b>CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois</b>	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Exercice clos le : 30/06/2016

Dénomination de l'entreprise :	CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE	N° Siret :	33056747000043
Adresse :	5 Rue Jacques PREVERT 15000 AURILLAC		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : 

<b>I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT</b>		<b>ANNEE CIVILE 2015</b>
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	<b>1</b>	112 648
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6.0 %)	<b>2</b>	6 759.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	<b>3a</b>	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6.0 %) x 100/90)	<b>3b</b>	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	<b>4</b>	6 759.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	<b>5</b>	
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)</b>	<b>6</b>	<b>6 759.00</b>

<b>II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES</b>				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	

<b>III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES</b>				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
<b>TOTAL</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CREANCE**

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

**IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):**

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	<b>8</b>	6 759.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	<b>9</b>	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	<b>10</b>	6 759.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	<b>11</b>	6 759.00

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	<b>12</b>	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	<b>13</b>	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	<b>14</b>	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	<b>15</b>	

**IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	<b>16</b>	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	<b>17</b>	6 759

**IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

**IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	<b>18</b>	
---	-----------	--

CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE

5 Rue Jacques PREVERT

15000 AURILLAC

## **DOSSIER FISCAL**

**A.C.F. AURILLAC**  
*15 B AVENUE DES VOLONTAIRES*  
*BP N°1*  
*15018 AURILLAC CEDEX*  
*04.71.48.04.28*



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072015	et clos le	30062016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE	5 Rue Jacques PREVERT 15000 AURILLAC
SIRET	
3 3 0 5 6 7 4 7 0 0 0 0 4 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 0 Bénéfice imposable à 15% 0 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
A.C.F. AURILLAC 15 B AVENUE DES VOLONTAIRES BP N°1 15018 AURILLAC CEDEX Tél: 04.71.48.04.28	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 29/07/2016 Lieu AURILLAC Qualité et nom du signataire: P.D.G. Signature MORANGE DOMINIQUE
Tél:	



## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
MORANGE Dominique sournac		2016	30 550				
15250 teissieres de cornet							

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



**BILAN - ACTIF**

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **5 Rue Jacques PREVERT** **15000 AURILLAC** Durée de l'exercice précédent\* **12**

Número SIRET\* **33056747000043** Néant  \*

Exercice N clos le, **30062016** N-1 **30062015**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA				
	AB		AC		
	CX		CQ		
	AF	15 984	AG	13 544	2 440
	AH		AI		
	AJ		AK		
	AL		AM		
	AN		AO		
	AP		AQ		
	AR	15 288	AS	14 679	609
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	42 927	AU	38 480	4 447
	AV		AW		
	AX		AY		
	CS		CT		
	CU		CV		
	BB		BC		
	BD	30	BE		30
	BF		BG		
	BH	96	BI		96
	BJ	74 325	BK	66 704	7 621
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BL	1 758	BM		1 758
	BN		BO		
	BP		BQ		
	BR		BS		
	BT	108 070	BU		108 070
	BV		BW		
	BX	84 139	BY	3 498	80 641
	BZ	83 274	CA		83 274
	CB		CC		
	CD		CE		
STOCKS *	CF	8 802	CG	8 802	12 240
	CH	3 541	CI	3 541	3 135
	CJ	289 584	CK	3 498	286 086
	CW				
	CM				
	CN				
	CO	363 909	1A	70 202	293 708
	CP		96		
	CR				
	CV				
CREANCES	CA				
	CC				
	CE				
	CF				
DIVERS	CG				
	CH				
	CI				
	CJ				
Comptes de régularisation	CK				
	CL				
	CM				
	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>363 909</b>	<b>70 202</b>	<b>293 708</b>	<b>257 689</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **96** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.65....4.75.....)	DA	165 475	184 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 400	18 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	36 556	36 556
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	1 038	1 038
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	(125 681)	(137 714)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 073	12 033
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	112 862	114 314
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 835	48 045
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	2	2
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 575	43 977
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 865	47 658
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 942	837
Compte régul.	EB	2 628	2 856	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	180 846	143 375	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	293 708	257 689	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	1 038	1 038
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	136 203	143 375	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise :		CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	387 754	FB	4 730	FC	392 484	339 945		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	233 857	FH		FI	233 857	241 510	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	621 611	FK	4 730	FL	626 341	581 455		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 628	211		
	Autres produits (1) (11)					FQ	98	276		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	631 067	581 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	311 957	287 775		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 691	(5 415)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(477)	761		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	87 343	122 686		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 372	6 058		
	Salaires et traitements*					FY	142 383	122 841		
	Charges sociales (10)					FZ	50 407	30 652		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	6 213	4 825	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		3 529	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	4 402	92		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	617 290	573 805	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	13 777	8 137		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	3	1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 514	924		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 514	924		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1 511)	(924)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	12 266	7 213		

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 037	669		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 037	669		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 2 037 )	( 669 )		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 6 844 )	( 5 489 )		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	631 070	581 942		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	613 997	569 909		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	17 073	12 033		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	10 275	10 275	
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	490			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	18 010	5 080		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 8 171 obligatoires A9 9 839						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
Pénalités et amendes				915		
Perte sur clients				1 122		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Designation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		5					
INCCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	15 444	KE		KF		990		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants		L9		KJ		KK		KL				
			] Sur sol d'autrui		[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[ Dont Composants		M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants		M3		KS	21 538	KT		KU		128		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	12 720	KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	13 766	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	20 997	LC		LD		1 217	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	69 020	LO		LP		1 345		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés						1P	30	1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	96	1U		1V				
	TOTAL IV						LQ	126	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	84 591	ØH		ØJ		2 335			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par virement de poste à poste		3		4					
						1		2							
INCCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	15 984	IX		15 984		
CORPORELLES	Terrains						IP		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants		IQ		MA		MB		MC				
			] Sur sol d'autrui		[ Dont Composants	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		[ Dont Composants		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants		IT		MJ	6 378	MK	15 288	ML		15 288		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MN	12 720	MO		12 720	
		Matériel de transport						IV		MQ	13 766	MR		13 766	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW	5 773	MT	16 441	MU		16 441		
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
Avances et acomptes						NC		ND		NE					
TOTAL III						IY	12 151	NH	58 215	NI		58 215			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		M7		ØW				
	Autres participations						IØ		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés						I1		2C	30	2D		30		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	96	2G		96		
	TOTAL IV						I3		NK	126	2H		126		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	12 601	ØK	74 325	ØL		74 325			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.C.F. AURILLAC

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*
**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	11 907	PF	2 087	PG	450	PH	13 544
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PV		PW		PX		PY	
	Autres	PZ	20 653	QA	404	QB	6 378	QC	14 679
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 223	QE	1 594	QF		QG	10 817
	Matériel de transport	QH	13 766	QI		QJ		QK	13 766
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 542	QM	2 127	QN	5 773	QO	13 897
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>	QU	61 185	QV	4 125	QW	12 151	QX	53 159	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	ØN	73 092	ØP	6 213	ØQ	12 601	ØR	66 704	

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
<b>TOTAL I</b>													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
<b>TOTAL II</b>													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst. techniques mat. et outillage	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM							NO	
<b>TOTAL IV</b>													
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ					

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	7 636	6U	4 138	6W	3 498
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A	
	TOTAL III	7B	7 636	TY	4 138	UA	3 498
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 636	UB	4 138	UD	3 498
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	4 138			
	- financières		UG				
	- exceptionnelles		UJ				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	96	UV	96	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	11 407		11 407					
	Autres créances clients		UX	72 732		72 732					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 759		6 759				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 121		3 121				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	73 394		73 394					
	Charges constatées d'avance		VS	3 541		3 541					
	<b>TOTAUX</b>			VT	171 049	VU	171 049	VV			
RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	39		39					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	64 796		20 153		44 643			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 575		62 575						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 779		17 779						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 861		19 861						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 866		6 866					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 358		1 358					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2		2						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 942		4 942						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 628		2 628						
<b>TOTAUX</b>			VY	180 846	VZ	136 203		44 643			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	30 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	13 210	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, WC, etc.), and values. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : <u>CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	67 353	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	11 365	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	<b>K6</b>	55 988	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	<b>YJ</b>		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	55 988	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	14 947	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises sur l'exercice</b>
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	<b>8X</b>	<b>8Y</b>	
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>	
	<b>9B</b>	<b>9C</b>	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	<b>9D</b>	<b>9E</b>	
	<b>9F</b>	<b>9G</b>	
	<b>9H</b>	<b>9J</b>	
<b>Charges à payer</b>			
	<b>9K</b>	<b>9L</b>	
	<b>9M</b>	<b>9N</b>	
	<b>9P</b>	<b>9R</b>	
	<b>9S</b>	<b>9T</b>	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		<b>YN</b>	<b>YO</b>
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE</u>											Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		<b>OC</b>	( 1 3 7 7 1 4 )		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves		- Réserves légales	<b>ZB</b>			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		<b>OD</b>	1 2 0 3 3			Dividendes	- Autres réserves	<b>ZD</b>				
	Prélèvements sur les réserves		<b>OE</b>				Autres répartitions	<b>ZE</b>					
			<b>OF</b>	( 1 2 5 6 8 1 )			Report à nouveau	<b>ZF</b>					
	<b>TOTAL I</b>		<b>OF</b>	( 1 2 5 6 8 1 )			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZG</b>	( 1 2 5 6 8 1 )	<b>ZH</b>	( 1 2 5 6 8 1 )		
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice											<b>XV</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :	Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		<b>J7</b>			<b>ENGAGEMENTS</b>			<b>YQ</b>	10 167	20 334		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						<b>YR</b>						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						<b>YS</b>						
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance					<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>			<b>YT</b>	73	320		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		<b>J8</b>				<b>XQ</b>	21 513	21 557				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						<b>YU</b>			34 583			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						<b>SS</b>	10 463	10 211				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						<b>YV</b>						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		<b>ES</b>				<b>ST</b>	55 294	56 015				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						<b>ZJ</b>	87 343	122 686				
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					<b>IMPÔTS ET TAXES</b>			<b>YW</b>	2 223	2 386		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		<b>ZS</b>				<b>9Z</b>	5 149	3 672				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						<b>YX</b>	7 372	6 058				
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée					<b>TVA</b>			<b>YY</b>	124 484	113 411		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						<b>YZ</b>	40 277	50 623				
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*					<b>DIVERS</b>			<b>ØB</b>	112 648			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						<b>ØS</b>						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:                                  handicapés):						<b>YP</b>	5		5			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						<b>RL</b>						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						<b>ZK</b>			%	%		
- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0		<b>ZR</b>	0			
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		<b>JA</b>			Plus-values à 15 %		<b>JK</b>			Plus-values à 0 %	<b>JL</b>	
						Plus-values à 19 %		<b>JM</b>			Imputations	<b>JC</b>	
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>			Plus-values à 15 %		<b>JN</b>			Plus-values à 0 %	<b>JO</b>	
						Plus-values à 19 %		<b>JP</b>			Imputations	<b>JF</b>	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>			N° SIRET de la société mère du groupe		<b>JJ</b>					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	SALLE RESEAU 10 P	3 502	3 502		
	2	CUC DIVERS	110	110		
	3	5 ORDINATEURS PC	2 086	2 086		
	4	SAB CASQUES	75	75		
	5	COPIEUR TOSHIBA	5 898	5 898		
	6	NEC ORDI PORTABLE	480	480		
	7	LOGICIEL GESTIMUM	450	450		
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A) (B) (C)  
(ventilation par taux)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE

Néant  \*

**A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUENéant  \*

## I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

## II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE

 Néant  \*

 Exercice ouvert le : 01072015 et clos le : 30062016 Durée en nombre de mois 1 2
**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	392 484
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	233 857
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	98
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	490
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	626 929

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	311 957
Variation de stock (marchandises)	OO	7 691
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	(477)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	55 945
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 402
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	379 517

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	247 412
-----------------------------	-------------------	----	---------

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	247 412
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	626 831
Période de référence	GY	01/07/2015
Date de cessation	HR	30/06/2016

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 0 0 6 2 0 1 6 |

N° SIRET | 3 3 0 5 6 7 4 7 0 0 0 0 4 3 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | CONSEIL FORMATION INFORMATIQUE |

ADRESSE (voie) | 5 Rue Jacques PREVERT |

CODE POSTAL | 15000 | VILLE | AURILLAC |

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise | P1 | 1 | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P3 | 8 250 |

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise | P2 | | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P4 | |

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique | | Dénomination | S A R L MACS |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | 100.00 | Nb de parts ou actions | 8 250 |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | 15220 | Commune | ST MAMET LA SALVETAT | Pays | FRANCE |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique